

PROJET DE FUSION ENTRE

Société Absorbante **PACA BOIS**

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 01430 MAILLAT
389 462 805 RCS BOURG EN BRESSE

Société Absorbée

CHARPENTES BOIS DIFFUSION - C.B.D.

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 01430 MAILLAT
788 908 978 RCS BOURG EN BRESSE

<p style="text-align: center;">AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE CHARPENTES BOIS DIFFUSION - C.B.D. (SOCIETE ABSORBEE) PAR PACA BOIS (SOCIETE ABSORBANTE)</p>
--

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Maillat (Ain) du 27 novembre 2021,

La société CHARPENTES BOIS DIFFUSION- C.B.D., société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est à Maillat (01430), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 788908978, et la société PACA BOIS, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 01430 MAILLAT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 389462805 RCS BOURG EN BRESSE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CHARPENTES BOIS DIFFUSION- C.B.D., par la société PACA BOIS.

La société CHARPENTES BOIS DIFFUSION- C.B.D., ferait apport à la société PACA BOIS de la totalité de son actif, soit 492 184 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 276 614 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 215 570 euros.

La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société FORESTIERE ET DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée au capital de 800000 euros, dont le siège social est situé 01430 MAILLAT, immatriculée sous le numéro 761200427 RCS BOURG EN BRESSE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion.

La fusion prendrait effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2021, d'un point de vue comptable et fiscal.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CHARPENTES BOIS DIFFUSION- C.B.D., depuis le 1^{er} janvier 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société PACA BOIS.

La société CHARPENTES BOIS DIFFUSION- C.B.D., sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion.

La fusion sera réalisée le 31 décembre 2021.

Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE, au nom des deux sociétés le 29 novembre 2021

Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent.

Pour avis